

# TOUS Proveysieux

MAI 2022 - N° 120 - LE BULLETIN DE LA MUNICIPALITÉ



Foire du 1<sup>er</sup> mai :

## La joie de se retrouver

PAGE 3

### S O M M A I R E

**Dossier : le budget 2022** p.4 ● **Une dossier abouti : l'adressage** p. 8

**Le plan communal de sauvegarde** p. 9 ● **L'assainissement non collectif** p.10

**Portrait : Isabelle Lailheugue** p. 12 ● **Participation des propriétaires forestiers à l'entretien des dessertes** p. 13 ● **Les vélos du 1<sup>er</sup> mai** p. 14 ● **Éducation à la citoyenneté** p.14

**Bienvenue au Chaucidou** p.15 ● **Arithmétiques Éco-logiques** p.16



*La traditionnelle pêche à la ligne du Sou des Écoles : toujours un franc succès*



*De gauche à droite : Jérôme Quarollo et Éléonore Kazazian-Balestas, conseillers départementaux, Laurent Amadiou et Françoise Charavin maire et 1<sup>ère</sup> adjointe de Saint Égrève, Christian Balestrieri, maire de Proveysieux, Sylvain Laval et Anabide Mardirossian, maire et 1<sup>ère</sup> adjointe de Saint-Martin-le-Vinoux.*

# éditorial

La crise sanitaire s'éloigne, les contraintes se relâchent mais nous ne sommes pas à l'abri d'une nouvelle charge du virus. Certaines habitudes prises méritent d'être prolongées telles que de se laver fréquemment les mains, ventiler les lieux clos, porter le masque en cas de promiscuité

ou en compagnie de personnes fragiles. Nous avons été privés de relation, d'échange, de communication, nous avons tant à rattraper...

Cette crise couplée au contexte climatique et à la nécessaire transition énergétique a été un accélérateur de changements : Combien de vélos à assistance, de voitures électriques sont apparus sur notre route ? Dans les hameaux, combien de toitures se couvrent de panneaux solaires ? Beaucoup d'entre nous font l'effort du covoiturage, du vélo ou des déplacements à pieds. Nous avons compris que nos efforts à l'échelle individuelle vont collectivement nous faire gagner le défi climatique.

Bien sûr, nous sommes encouragés à suivre les prescriptions de l'État et de la Métropole et nous sommes nombreux à nous soucier de la qualité de l'air : les feux à l'air libre ne sont plus possibles et nous pensons à changer nos vieux poêles ou nos chaudières anciennes. Des aides et conseils techniques sont possibles et nous vous invitons à une soirée d'information le 17 juin à 18 heures à Pomarey sur le même format que celle qui a réuni en mars beaucoup d'habitants sur le thème de l'assainissement.

Notre rapport à la Commune change. La coopération de toutes les associations du village a permis la réussite d'une belle foire du 1<sup>er</sup> mai. Qu'elles soient toutes remerciées.

L'élan de participation de beaucoup d'habitants au sein des commissions municipales ne s'essouffle pas, les projets avancent.

Des volontaires se sont chargés en deux matinées de rénover le marquage des limites périmétrales des parcelles forestières communales. Un rendez-vous est pris à la mi-octobre pour la plantation de 1500 petits épicéas afin d'enrichir la forêt communale au profit des générations futures. D'autres actions impliquant la participation de tous sont envisagées :

- à Pomarey, des aménagements de la place et autour du four pourraient être portés par les associations,
- à l'école, la cour et le terrain de sport pourraient recevoir quelques équipements et des embellissements portés par des parents volontaires.

Notre village est riche de compétences multiples. Beaucoup d'entre nous veulent montrer leur attachement à Proveysieux en contribuant à la réalisation de projets collectifs. C'est en nous associant dans des actions partagées que nous tissons des liens. Les amitiés les plus fortes et durables se nouent dans l'action.

**Christian Balestrieri**  
Maire de Proveysieux

# LA JOIE DE SE RETROUVER

Trois ans ! Cela faisait trois ans que la foire du 1<sup>er</sup> mai ne s'était pas tenue ! Entre les restrictions liées à la pandémie et la météo souvent catastrophique, nous n'avons plus eu l'occasion de nous retrouver pour cet événement marquant pendant trois ans. Cela n'était pas arrivé depuis 1945...



Photos Philippe Tur

Cette année, cela tombait un dimanche. Dommage pour la possibilité de profiter d'un jour de congé supplémentaire, mais le soleil était enfin de la partie et aucun événement extérieur n'a empêché la tenue de cette fête. Il y a eu foule ! Tout ce que le village compte de forces vives s'est mobilisé pour que cette journée soit à la hauteur de la joie de nous retrouver. Le comité des fêtes, présidé par Sophie D'Herbonnez Provost, a orchestré l'organisation de main de maître, tant pour la préparation que pour la tenue de l'événement. Rien n'a manqué et tout s'est déroulé impeccablement. Les membres du Sou des Écoles, de l'Association des Parents d'Élèves, de l'Amicale ainsi que de nombreux représentants de l'équipe municipale étaient sur le pont pour aider à monter et démonter les chapiteaux, tables et chaises, pour tenir la buvette, réserver les repas, animer les activités (pêche à la ligne, maquillage, panier garni, concours de lancer d'œufs, tir à la corde...).

Toutes les associations du village étaient là pour nous présenter leurs activités. Rencontre et Loisirs tenait un stand sous le préau, l'Écho et l'association Histoire et Patrimoine Vence - Neyron - Cornillon étaient installés à côté du stand que la Commissions Énergie et Mobilités partageait avec l'équipe municipale. À ce propos, la quasi-totalité du Conseil était présente. Le comité des fêtes tenait la buvette et les inscriptions au repas pendant que l'ACCA tenait une exposition dans le gymnase. La salle du conseil en mairie était décorée par des artistes locaux qui nous exposaient leurs œuvres. Parmi les commerçants venus s'installer sur la route, on a pu apprécier la présence de plusieurs producteurs (très) locaux comme les maraîchers des Jardins de la Pinea ou la Ferme aux abeilles de Chartreuse.

Les Proveysards étaient nombreux au rendez-vous, ainsi que de nombreux visiteurs extérieurs. Parmi ceux-ci, on notera la présence de notre députée Catherine Kamowski, de nos conseillers départementaux Jérôme Qucarollo et Éléonore Kazazian-Balestas, de Laurent Amadiou et Françoise Charavin (respectivement maire et 1<sup>re</sup> adjointe de Saint-Égrève), de Sylvain Laval et Anahide Mardirossian (respectivement maire et 1<sup>re</sup> adjointe de Saint-Martin-le-Vinoux), de Pierre Faure, maire de Quaix en Chartreuse, et enfin du lieutenant Frédéric Gros (chef de la brigade de Gendarmerie de Saint-Égrève) et son adjoint L'adjudant chef Di Battista.

Le maire, Christian Balestrieri, lors de son discours, a remercié toute l'assistance de partager ce moment avec nous avant de tous nous inviter au verre de l'amitié. Le repas, avec une paella géante confectionnée par un traiteur a été servi à 150 convives à l'abri du soleil sous les chapiteaux. La journée s'est ensuite déroulée au rythme des visites de stands et activités du Sou dans une ambiance conviviale ponctuée de grands éclats de rire. Les compétitions de lancer d'œufs et de tir à la corde ont conclu ce grand rassemblement proveysard. Dans cette dernière épreuve, l'APE a battu le Sou des Écoles à l'issue d'un combat acharné. Rendez-vous est donc pris l'année prochaine pour la revanche. L'année prochaine sera aussi l'occasion de tous nous réunir à nouveau pour une foire que l'on espère aussi belle.

Notre village a pu faire la démonstration à nouveau de sa capacité à se rassembler, à faire de cet événement un moment joyeux et festif.

**Philippe Tur**

# LE BUDGET 2022



Photo © Adobe Stock

**Malgré les crises, les finances de la commune sont tenues. C'est avec une certaine satisfaction que nous vous présentons notre compte administratif 2021 et notre prochain budget primitif 2022. Pour le Trésor Public ce budget encadre également, selon les règles de la comptabilité publique, l'engagement de nos dépenses organisées en différents chapitres. Toute modification du montant total d'un de ces chapitres doit faire l'objet d'une décision modificative délibérée en Conseil Municipal.**

Satisfaction parce que ce compte administratif rend compte de la reprise d'activité après les confinements, des conséquences de notre constante recherche d'économies, de l'effort consenti par tous quand on pense à l'augmentation de la fiscalité et enfin des décisions d'investissement de notre première année de mandat. Ces dernières sont les choix forts d'une politique municipale tournée vers l'amélioration de la vie à Proveysieux. Elles sont rendues possibles par l'engagement à nos côtés de l'État, de la Région et du Parc de Chartreuse, du Département, de la Métropole. Le budget primitif 2022 en sera la traduction la plus aboutie.

Satisfaction parce que les résultats sont là, positifs à nouveau, au point de permettre une sortie progressive du déséquilibre d'un budget d'une commune qui ne verse toujours pas d'indemnités à ses élus. Le Conseil municipal vient de voter cette indemnité à hauteur de 75 % du niveau autorisé. En cela nous rejoignons l'attente exprimée par le Comité Consultatif Des Habitants.

Le bureau municipal et la commission finances se tiennent à votre disposition pour tous les éclaircissements que vous pouvez souhaiter.

Bonne lecture !

**Pierre Meyer**

# LE COMPTE ADMINISTRATIF 2021

**Le compte administratif se décompose en deux sections, fonctionnement et investissement et rend compte de la réalité des dépenses que nous avons engagées en 2021 et des recettes que nous avons perçues.**

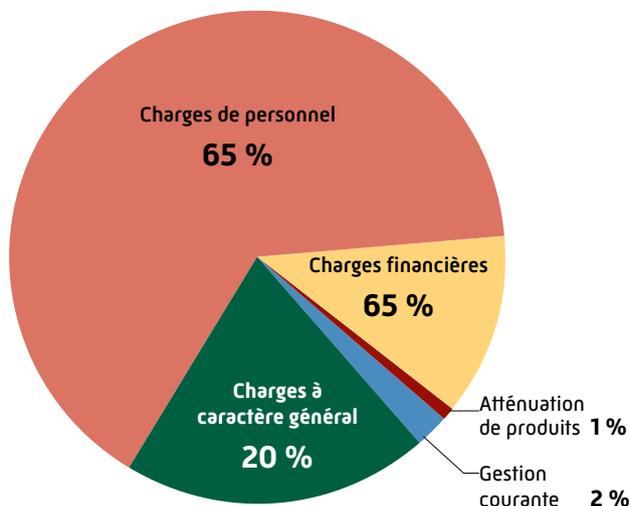
## Dépenses de fonctionnement

Comment nos dépenses ont-elles évolué par rapport à 2020 ? Si l'on enlève les dépenses exceptionnelles de 2020, nous sommes sur un niveau de dépenses comparable. En effet les augmentations des dépenses liées à une cantine scolaire qui a enfin redémarré, des charges du personnel affecté au périscolaire en raison du plus grand nombre d'enfants et de la subvention à la crèche de Quaix ont été compensées par la réalisation d'économies (électricité, achats, maintenance, publication) qui sont une préoccupation prioritaire dans notre gestion de la commune.

- **Chapitre 11 - Charges à caractère général**  
(achats de prestations, énergie, fluides, consommables, entretien, maintenance, fournitures, petit équipement, assurances, communication, transports, cotisations, taxe foncière)..... **61 166 €**
- **Chapitre 12 - Charges de personnel et frais assimilés**  
(salaires et charges)..... **198 001 €**
- **Chapitre 14 - Atténuation de produits** (versements FNGIR et FPIC : deux fonds de péréquation)..... **36 433 €**
- **Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante**  
(indemnités des élus, frais de mission, subventions, contributions SIVOM et PNR/Parc Naturel Régional de Chartreuse)..... **5 554 €**
- **Chapitre 66 - Charges financières**..... **1 746 €**
- **Chapitre 67 - Titres annulés**..... **405 €**
- **Chapitre 68 - Dotation aux amortissements et provision**  
(Ouvrages d'art Métro)..... **702 €**

**Total des dépenses de fonctionnement**  
(hors charges exceptionnelles)..... **304 007 €**

## RÉPARTITION DES DÉPENSES



## Recettes de fonctionnement

L'évolution de nos recettes est pour le moins contrastée. Les recettes de la cantine et de l'accueil périscolaire sont la contrepartie logique de l'évolution des dépenses de ce secteur. Par contre des baisses de ressources sont devenues préoccupantes :

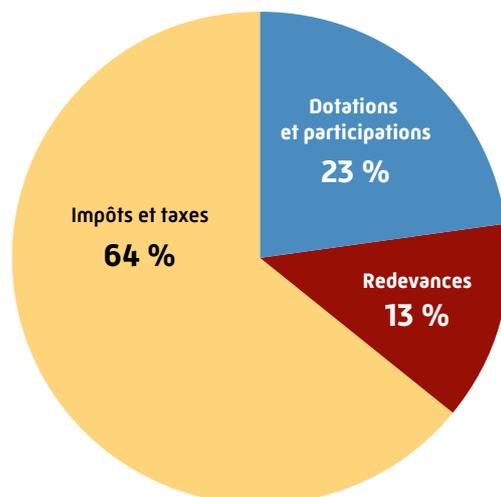
- Une baisse des recettes fiscales de 3 973,00 € alors que nous avons voté une augmentation. L'explication tient au fait que l'État a revu les bases d'imposition depuis.
- Une baisse de la Dotation de l'État (- 2 862,00 €) et du Département (-1 000,00 €) dont on craint qu'elles ne soient tendancielles...
- Du fait de l'État nous avons par conséquent une baisse de recettes de 6 835,00 €.

Des bonnes nouvelles sont venues cependant en amélioration de recettes :

- Une prime COVID de 8 745,00 € de l'État
- Une augmentation de 700,00 € de la Dotation de Solidarité Rurale (État)
- Enfin la stabilité des Droits de mutation (liées aux transactions et sur laquelle la commune n'a aucune Maitrise) à 27 164,00 € a été une bonne nouvelle par rapport à nos prévisions.

Fort de ces données nos recettes ont augmenté de **5 187,00 €** par rapport à 2020.

## RÉPARTITION DES RECETTES



## Fonctionnement : résultat de l'exercice

- **Total des dépenses**..... **304 007 €**
- **Total des recettes**..... **348 647 €**
- **Soit un excédent**..... **44 640 €**
- **Excédents antérieurs**..... **79 216 €**

**Excédent à reporter sur 2022**  
**en section de fonctionnement**..... **123 855 €**

# LE COMPTE ADMINISTRATIF 2021 (suite)

## Dépenses d'investissements

Nos investissements sont supérieurs de 16 915 euros à ceux de 2020. Nous les retrouvons principalement dans le chapitre 20 par la réalisation de différentes études :

- Pour la préparation de la consultation des entreprises du marché de la rénovation énergétique de l'école (Enerbat et les bureaux de contrôles) ..... **10 938 €**
- Pour finaliser l'adressage une étude complémentaire a été sollicitée auprès de la société qui a fait l'étude préalable ..... **672,00 €**
- Pour une étude d'aide à la décision sur le projet de restauration scolaire avec Quaix en Chartreuse réalisée par ARTELIA (Ce projet n'a pas abouti) ..... **480,00 €**

Dans le chapitre 21 par :

- La fourniture des panneaux d'adressage par l'entreprise PIC BOIS ..... **6 136,00 €**
- L'engagement des nouveaux projets avec la publication du marché de rénovation de l'école (**398,14 €**), le démarrage de l'installation par l'entreprise PiEnergie des panneaux photovoltaïques sur la salle des fêtes (**3 830,42 €**)
- La maintenance (achats de nouvelles chaînes pour le tracteur de déneigement) ..... **4 638,28 €**.
- **Chapitre 16 - Emprunts (capital)** ..... **3 467 €**
- **Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles** ..... **12 684 €**
- **Chapitre 204 - Attributions de compensation d'investissement** ..... **702 €**
- **Chapitre 21 - Immobilisations corporelles en cours** ..... **16 799 €**
- **Chapitre 26 - Participations** ..... **500 €**

**Total des dépenses d'investissement** ..... **34 152 €**

## Recettes d'investissements

Les recettes d'investissements sont constituées pour l'essentiel par 20 000,00 € d'excédents de fonctionnement capitalisés, par deux subventions d'investissement de la Région : 3 840,00 € pour l'audit énergétique de l'école en partenariat avec le PNR de Chartreuse et 8 114,00 € pour l'adressage. Enfin nous avons mobilisé notre premier emprunt pour le financement des travaux d'installation des panneaux photovoltaïques : 32 000,00 €.

- **Chapitre 10 - FCTVA** ..... **625 €**
- **Chapitre 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés** ..... **20 000 €**
- **Chapitre 13 - Subventions d'investissement** ..... **11 954 €**
- **Chapitre 16 - Emprunts** ..... **32 000 €**
- **Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre section** ..... **702 €**
- **Chapitre 21 - Immobilisations corporelles** ..... **490 €**

**Total des recettes d'investissements** ..... **65 771,00 €**

## Investissement : résultat de l'exercice

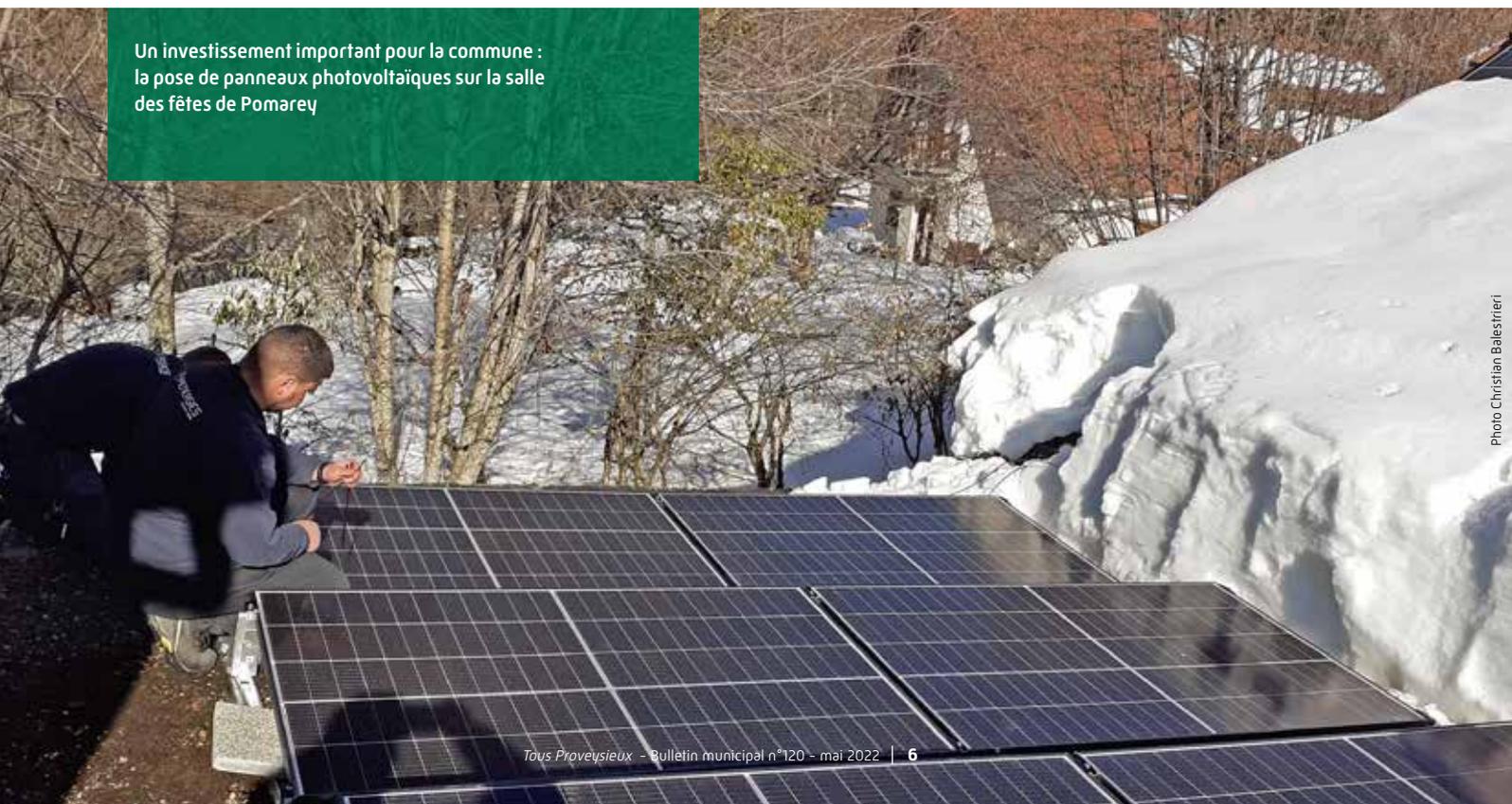
- **Total des dépenses** ..... **34 152 €**
- **Total des recettes** ..... **65 771 €**
- **Soit un excédent** ..... **31 619 €**
- **Excédents antérieurs** ..... **22 103 €**

**Excédent disponible pour 2022 en section d'investissement** ..... **53 722 €**

**Attention :** Il reste à réaliser en dépenses : 26 382 € (factures payées en début 2022), soit un excédent réel de 24 140 € à prévoir pour 2022

**Bernard Michallet, Michel Brosse, Pierre Meyer**

Un investissement important pour la commune : la pose de panneaux photovoltaïques sur la salle des fêtes de Pomarev



# LE BUDGET PRIMITIF 2022

**Le budget primitif présente nos prévisions de dépenses et de recettes pour 2022 tant en fonctionnement qu'en investissement et donc nos choix budgétaires.**

Le Conseil Municipal a présenté sa proposition du budget primitif pour l'année 2022 dans la continuité de la ligne politique fixée il y a deux ans. Plusieurs objectifs ont été atteints, notamment une meilleure maîtrise des dépenses de fonctionnement et la réalisation d'un plan d'investissement qui respecte les ambitions portées par la commune dans un souci permanent de soutenabilité financière. Ce budget prévisionnel peut s'adosser sur un bilan financier très satisfaisant pour l'année 2021 puisqu'il a permis de dégager un résultat positif sur sa section fonctionnement de 44000 euros. Le solde est de la même manière positif en section investissement de plus de 30000 euros. Ces résultats néanmoins doivent être lus avec prudence car ils n'intègrent pas toutes les charges qu'une commune doit honorer notamment les indemnités dues aux élus. Le budget 2022 sera donc beaucoup plus sincère puisqu'une délibération du conseil municipal permet d'inscrire cette charge au prochain budget dans une version allégée puisque réduite à 74 % du niveau autorisé.

**Le budget d'investissement s'établit en dépenses et en recettes à plus de 290 000 €.**

En dépenses, il intègre à la fois des engagements sur la maintenance des matériels communaux et le solde des dépenses sur l'installation des panneaux photovoltaïques. Le grand chantier ouvert pour l'année 2022 sera celui de la rénovation et de l'isolation thermique de l'école. L'investissement sera donc cette année de l'ordre de 250000 euros.

En recettes, nous avons en premier lieu opéré à une affectation de 20000 euros du budget général sur la section investissement. En second lieu nous procédons à un emprunt de long terme de 45000 euros et un crédit de court terme de 23000 euros. Nous attendons un niveau de subvention de 144000 euros qui sera alloué par l'État, le Conseil départemental et le Conseil Régional.

**Le budget de fonctionnement s'établit en dépenses et en recettes à 467 000 € (417 000 € en 2021).**

Le budget proposé intègre les indemnités dues aux élus et prend en compte une hausse modérée de la masse salariale. En recette la commune a obtenu une aide permanente de la CAF pour soutenir les activités du périscolaire pour environ 10000 euros.

Ce budget intégrera en recettes une hausse des taxes foncières sur le bâti et le non-bâti. Cette hausse de la fiscalité compensera notamment une baisse des bases qui permet d'effectuer le calcul des revenus fiscaux de la commune. Nous rappelons que la taxe d'habitation disparaîtra entièrement en 2023 pour les résidences principales et que son niveau de compensation est bloqué à celui de 2018. Cette nouvelle configuration de la fiscalité de la commune nous situe désormais dans la moyenne des communes de l'Isère pour un niveau de population comparable. Un travail est en cours avec les services de l'État pour effectuer un recensement des résidences secondaires et des logements vacants. L'excédent antérieur reporté est fortement augmenté à hauteur de 110000 euros. Nous rappelons que ce solde est essentiel pour assurer nos besoins de trésorerie.

En conclusion, ce budget s'inscrit dans la ligne de nos engagements auprès des habitants de Proveysieux. Nous maintenons nos interrogations et notre réflexion sur la nécessité d'accroître les ressources de notre commune. Nous sommes toujours dans une situation financière tendue avec une grande difficulté pour anticiper sur le niveau des subventions que nous percevons de nos principaux bailleurs de fonds que sont la Métro, le Département et l'État.

**Michel Brosse**

## Impôts et taxes

**Le 13 avril, le conseil municipal a voté les taux des taxes foncières. C'est le dernier levier disponible pour la maîtrise des recettes des communes.**

- La taxe d'habitation n'est payée cette année que par 20 % des contribuables les plus aisés qui bénéficient encore d'un abattement de 65 %. Elle est compensée par la part de la taxe foncière perçue par le département.
- La Cofisatfon Foncière des entreprises et la CVAE (cofisatfon sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) sont prélevées par la métropole (40 % des ressources métropolitaines)
- la taxe d'aménagement est prélevée lors des permis de construire.
- Les droits de mutation : chaque vente d'un bien immobilier fait l'objet d'une contribution partagée entre l'état et les collectivités territoriales.
- La taxe sur les logements vacants est encore perçue cette année par la métropole, elle bénéficiera à la commune en 2023.

Les taux d'imposition des taxes foncières sur les propriétés bâties et sur les propriétés non bâties vont être portés pour la première de 37,95 % à 40,61 % et pour la deuxième, de 69,33 % à 74,18%. Cela représente une augmentation des recettes de 12134€ au total soit pour 265 foyers fiscaux environ 45 € d'augmentation. Pour votre calcul personnel, reprenez votre avis de taxes foncières de 2021. Dans le tableau propriétés bâties, relevez le nombre qui est sur la ligne Base ; multiplier le par 40,61 %

vous connaîtrez votre cofisatfon 2022. Notez que les bases définies par l'état pourraient faire varier le montant.

Pourquoi la commune a-t-elle augmenté les taux de 7 % après une augmentation de 20 % en 2020 et 2 % en 2021 ? 4 raisons :

- Les taux sont restés stationnaires durant plusieurs années accumulant du retard par rapport aux communes équivalentes à la nôtre. Nos taux sont encore inférieurs à ceux de beaucoup de communes, un rattrapage s'impose.
- Les dotations de l'état, du département ou de la métro sont calculées en fonction du niveau de richesse de ses habitants, et nos habitants ont un niveau de revenus très supérieur aux moyennes Métropolitaines et nationales.
- Par ailleurs, plus la pression fiscale est élevée plus les dotations seront élevées, selon l'adage bien connu « aide toi, le ciel t'aidera ».
- Pour finir, l'augmentation des recettes est rendue nécessaire du fait de la baisse des dotations et malgré nos efforts de sobriété il nous faut gérer l'évolution croissante des coûts de fonctionnement.

**Christian Balestrieri**



## Route de la Charmette

UN DOSSIER ABOUTI :

# L'adressage

Photo Philippe Tur

Depuis bientôt un an, nos voies ont toutes un nom et nos maisons un numéro.

Retour sur un projet mené à bien

- **En 2017**, l'équipe de Christiane Raffin est confrontée au besoin de nommer les voies et de numéroter les habitations. Ce besoin se fait sentir par le lancement du déploiement de la fibre en Isère et par l'accroissement du e-commerce et des livraisons à domicile.
- **2018**, la municipalité recherche les moyens de réaliser cet adressage (Entreprise et subvention).
- **2019**, la société SIG commence son travail de recensement des voies et des maisons.
- **2020**, le dossier est presque bouclé avant les élections municipales. L'équipe sortante laisse le soin à la nouvelle équipe de finaliser la cartographie. Création de nouvelles voies et de nouveaux noms.
- **2021**, fin de la collaboration avec la société SIG. Reprise de l'adressage par l'équipe municipale. Diffusion des adresses aux propriétaires suivant l'enregistrement au cadastre. Choix de l'entreprise PICBOIS (entreprise locale située à Brénier Cordon) pour la fabrication des panneaux et des numéros de maison. Pose des panneaux par l'employé communal et distribution des numéros de maisons par les élus. Diffusion des adresses et noms de voies sur la base d'adresse nationale.

**La situation aujourd'hui** : les voies, les hameaux, les adresses des habitations sont publiées et certifiées sur la base adresse nationale (<https://adresse.data.gouv.fr/>)

L'IGN a repris ces données et les a retranscrites sur Geoportail. Les données de localisation sont diversement disponibles sur les portails internet. Pas disponibles sur GOOGLE MAPS mais le sont sur QWANT MAPS. Disponible, mais avec des erreurs, sur MAPPY ou PLANS (Apple), mais pas sur Via Michelin. Certaines plateformes proposent des noms de voies et des numéros lors des commandes, parfois avec des erreurs... Beaucoup de plateformes corrigent les erreurs en fonction des signalements.

### Bilan financier du projet

	Dépenses	Recettes
<b>PICBOIS</b> <i>[panneaux, plaques de rue, Autocollant]</i>	6 139,72 €	78 € <i>[Revente autocollants]</i>
<b>Société SIG</b> <i>[Étude adressage]</i>	3 744 €	
<b>Subvention région Auvergne Rhône-Alpes</b>		8 114 €
<b>Commune</b>		1 691,72 €
<b>coût total : 9 883,72 €</b> <i>(dont 1 691,72 € à la charge du budget communal)</i>		

En 2017, l'adressage n'était pas une obligation pour Proveysieux. En 2022, « avec la loi 3DS, c'est une obligation pour toutes les communes. Le conseil municipal est clairement en charge des dénominations des voies et lieux-dits et de leur numérotation. L'article 169 de la loi 3DS reconnaît pleinement la compétence de la commune en matière d'adresse ». « Toutes les communes doivent délibérer sur les noms des voies publiques et privées ouvertes à la circulation, ainsi que des lieux-dits. Les toutes petites communes vont ainsi diffuser leurs adresses en ayant toute compétence à le faire. »

Aujourd'hui, Proveysieux est complètement autonome pour la création de voies ou l'attribution de nouveaux numéros de maisons

Source : <https://adresse.data.gouv.fr/blog/que-va-changer-la-loi3ds-pour-les-communes-sur-leur-adresse>

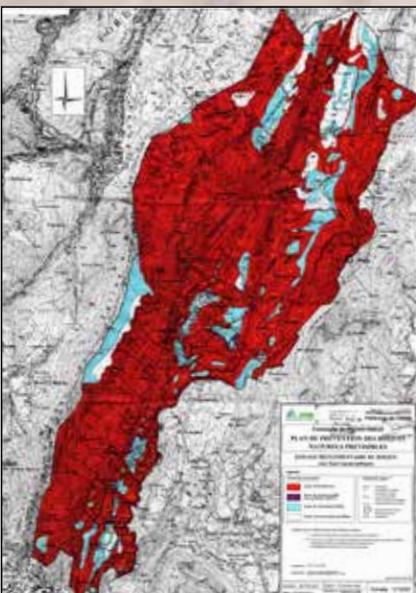
Christophe Millet

# Le plan communal de sauvegarde

La Commune de Proveysieux doit réviser son Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Ce dispositif est le maillon local de l'organisation de la sécurité civile pour notre village.



Photo © Adobe Stock



La carte du Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles de Proveysieux. Les zones à risque sont en rouge...

La loi n° 2004-811, du 13 août 2004, de modernisation de la sécurité civile, oblige la rédaction d'un PCS pour les communes concernées par un plan de prévention des risques naturels approuvé. Il précise que les élus locaux en général, et le maire, en particulier, ont un rôle majeur de protection de leurs concitoyens. Cette responsabilité revêt une particulière acuité en zone de risque naturel ou industriel. Elle justifie, d'autant plus, l'opportunité pour chaque commune concernée, de rédiger un plan communal de sauvegarde.

Enfin, le PCS doit permettre de faire face à n'importe quel événement de sécurité civile. Il peut être en effet activé pour les événements d'origine naturelle, technologique ou sociétale (manifestations, attentats...).

L'objectif du plan communal de sauvegarde est de se préparer, en se dotant de modes d'organisation, d'outils techniques pour pouvoir faire face aux situations d'urgence, éviter parfois qu'elles ne dégénèrent en crise, et gérer les crises inévitables.

Notre Commune se caractérise par son contexte montagnard où les risques de chute de pierres, d'éboulement,

de glissement de terrain sont presque partout présents. À cela s'ajoutent dans des conditions météorologiques exceptionnelles mais malheureusement du fait du dérèglement climatique de plus en plus fréquentes, des pluies et orages destructeurs, des périodes de sécheresse propices aux incendies de forêts. La proximité de sites industriels à haut risque nous oblige aussi à anticiper un événement accidentel.

## Objectifs essentiels à atteindre

### Diagnostiquer les aléas et les enjeux

Le travail sur les aléas peut s'appuyer essentiellement sur les documents établis par l'État. Il doit tenir compte des connaissances de la commune sur des risques spécifiques locaux le cas échéant. Le recensement des enjeux consiste à identifier les populations sédentaires, saisonnières, les infrastructures pouvant être affectés par un phénomène.

### Réaliser l'information préventive des populations

Pour que la population adopte le bon comportement en cas d'événement, il est indispensable qu'elle ait été informée (connaissance des consignes de sécurité) notamment par les campagnes d'information préventive et en particulier par le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).

### Mettre en place un dispositif efficace de diffusion de l'alerte des populations

Alerter la population, c'est utiliser, en fonction du cas, tous les moyens disponibles pour que les citoyens soient informés de la situation et appliquent les consignes de sécurité qui leur auront été communiquées au préalable. Prévoir une fonction de commandement du dispositif : Mettre en place une organisation nominative de gestion de l'événement.

### Établir un recensement des moyens matériels et humains

Le PCS n'a pas pour objet de créer de nouveaux moyens mais d'organiser l'utilisation de l'existant. Il convient ainsi d'identifier les moyens propres mais aussi les ressources présentes sur la commune (par exemple, entreprises ou personnes disposant de matériels spécifiques...).

### Mettre en place des exercices d'entraînement

Le but d'un exercice est de se substituer à un événement réel afin de former et d'entraîner les personnes. Il s'agit aussi de tester l'organisation et les procédures dans des conditions proches de la réalité. Notre plan communal de sauvegarde a été mis en place en 2017 et doit être mis à jour tous les 5 ans.

**Christian Balestrieri**

# L'ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF AU VILLAGE

Où en êtes-vous avec votre système d'assainissement ?

Êtes-vous dans les règles ? L'avez-vous jamais été ou l'êtes-vous encore après l'avoir été ?

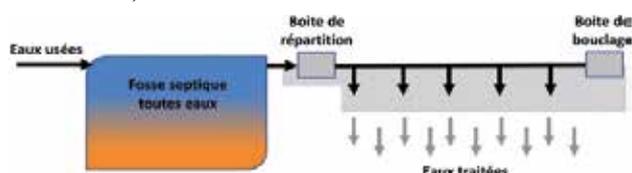
Une réunion d'information publique s'est tenue jeudi 10 mars à 18 heures à la salle de Pomarey pour faire le point. De nombreux Proveysards avaient fait le déplacement pour écouter Sylvain Papot de la Metro, représentant du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

Lors de cette réunion, le maire, Christian Balestrieri nous a d'abord exposé le contexte géologique du village et la carte issue du PPR (le Plan de Prévention des Risques). Ce document est un outil de gestion des risques naturels qui cartographie les risques d'inondation, de glissements de terrain ou d'éboulements. Il encadre et règlemente l'urbanisation dans les zones exposées. Un PPRN (Plan de Prévention des Risques Naturels) a été élaboré en 1998 sur décision du Préfet par les services de l'État. Le relief, la nature des sols, la capacité à construire (PLUI), l'emplacement des ruisseaux pérennes ainsi que les dispositifs collectifs existants sont autant de facteurs qui donnent un profil singulier au village en matière de traitement des eaux. Du fait de ces contraintes, les systèmes d'assainissement pour chaque maison (on dit ANC Assainissement Non Collectif) doivent respecter des règles. Il nous a rappelé l'obligation faite à chaque propriétaire de disposer d'une installation conforme.

Après cette introduction, Monsieur Sylvain Papot nous a présenté le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif), service dépendant de la Métro. Il a indiqué au public que son rôle n'est pas de sanctionner, mais plutôt d'aider les usagers dans leurs démarches de mise aux normes (soit à la construction, soit en réhabilitation). Il nous a surtout exposé les différents systèmes d'assainissement non collectif (ANC) conformes sur notre commune avant de nous parler des démarches à effectuer et de l'aide financière possible pour ceux qui souhaitent engager des travaux. Voici un résumé de ces dispositifs et de leur nature :

## La filière traditionnelle

Ces "filières traditionnelles" utilisent à la fois l'épuration bactérienne et la filtration. Elles se composent d'un traitement primaire (fosse toutes eaux) et d'un traitement secondaire (épandage dans le sol en place ou reconstitué). Le traitement secondaire peut être : un lit ou des tranchées d'épandage, un filtre à sable, ou un tertre.



## Traitement Primaire : fosse toutes eaux

Une fosse « toutes eaux » est une cuve étanche qui reçoit l'ensemble des eaux usées brutes, c'est-à-dire les eaux vannes et les eaux ménagères. Son rôle est de retenir les matières solides et les déchets flottants mais aussi de liquéfier les matières polluantes. Elle est équipée d'une ventilation assurant l'évacuation des gaz de fermentation.

Le préfiltre (fusible de sécurité) est fortement recommandé en aval du dispositif de prétraitement pour piéger les matières solides non retenues par la fosse et préserver ainsi le système de traitement situé en aval. Il est constitué de matériaux filtrants (pouzzolane ou autres).

Le bac à graisses : ce dispositif étanche est destiné à la rétention des graisses et des huiles contenues dans les eaux ménagères. Il n'est préconisé que dans les cas suivants : si la longueur de canalisation entre l'habitation et la fosse toutes eaux est supérieure à 10 m ou en cas d'activités spécifiques (restauration...).

## Traitement Secondaire : épandage dans le sol

Un épandage dans le sol en place ou reconstitué est constitué de tuyaux d'épandage rigides (canalisations dont les perforations sont orientées vers le bas) disposés dans des tranchées ou dans un lit (sable, graviers...) de faible profondeur.

Grâce à ses propriétés, le sol est utilisé comme support épurateur du fait des bactéries naturellement présentes et comme moyen d'évacuation des eaux usées traitées. La surface de traitement ne doit pas être imperméabilisée.

Cette filière nécessite peu d'entretien. La fosse doit être vidangée par une entreprise agréée lorsque la hauteur de boues accumulées atteint la moitié du volume utile de la fosse.

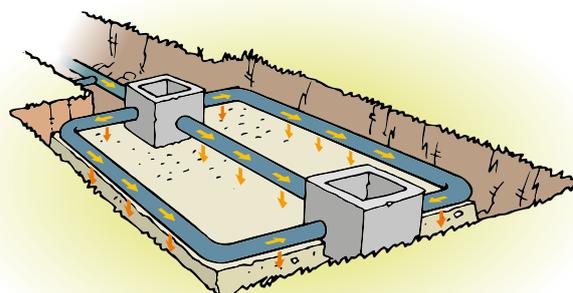




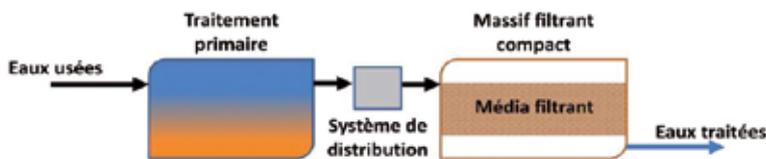
Photo Philippe Tur

## Les filières agréées

Le traitement des eaux usées peut également se faire par des dispositifs, autres que par le sol. Ces filières agréées sont composées de 3 familles de dispositifs : filtre compact, filtres plantés et microstations.

### Le filtre compact

Les filtres compacts ont un principe similaire à celui des filières traditionnelles. Le traitement primaire est assuré par une fosse toutes eaux. Le traitement secondaire est réalisé au sein d'un massif filtrant. Ils utilisent à la fois l'épuration bactérienne et la filtration. Le traitement primaire est réalisé par une fosse toutes eaux. Le traitement secondaire est constitué d'un massif filtrant (cuve étanche) où est intégré le média filtrant (zéolithe, copeaux de coco, laine de roche, sable, etc.). Les eaux pré-traitées sont réparties par un système de distribution. Elles y sont traitées par filtration et digestion par des micro-organismes naturellement présents dans les effluents. Les eaux usées traitées récupérées en fond de massif filtrant sont ensuite collectées vers le dispositif d'évacuation des eaux usées traitées. Suivant les dispositifs, ces différentes phases de traitement peuvent être séparées sur plusieurs cuves ou s'intégrer dans une seule et même cuve.



Les équipements doivent être vérifiés régulièrement et entretenus autant que besoin. Le traitement primaire doit être vidangé par une entreprise agréée.

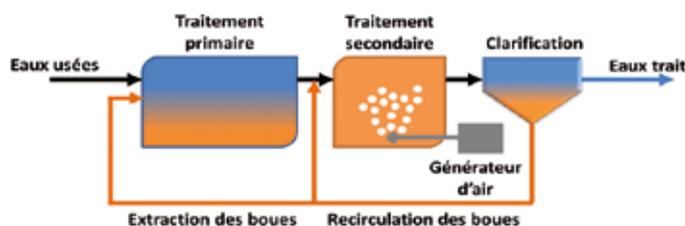


### Les filtres plantés agréés

Ces dispositifs utilisent à la fois l'épuration bactérienne et la filtration. Les massifs filtrants plantés sont constitués d'un ou de plusieurs étages contenant un massif filtrant sur lequel des végétaux sont plantés. Le rôle de ce massif filtrant est prépondérant dans l'épuration et permet le développement du végétal. Le végétal n'a pas de rôle épurateur en tant que tel mais permet la bonne aération du massif filtrant et a un pouvoir décolmatant.

### Microstation à cultures fixées

Ces dispositifs utilisent uniquement l'épuration bactérienne. Ils permettent d'assurer le traitement des eaux usées domestiques selon le principe de la dégradation aérobie de la pollution par des micro-organismes en culture fixée. Les microstations fonctionnent avec de l'énergie, selon un principe qui comprend dans la grande majorité des cas, trois phases (traitement primaire, secondaire, clarification dans une ou plusieurs cuves) :



Le traitement primaire doit être vidangé par une entreprise agréée.

Philippe Tur, Pierre Meyer

## Quelques retours sur les échanges qui ont eu lieu pendant cette réunion

### Y a-t-il une décision communale sur l'assainissement collectif ?

Le maire répond : L'enjeu pour la commune est d'avoir un minimum de renouvellement, la population vieillit, et un niveau de population suffisant pour préserver une école. Or comme le nombre d'habitants par maison tend à diminuer (2,4 aujourd'hui), il y a besoin de nouveaux logements et de locations : donc plus de constructions. Or le PLH, Plan Local d'Habitat, n'avait projeté qu'une nouvelle construction par an. Ce qui est insuffisant et un assainissement semi-collectif permettrait d'ouvrir certaines zones à la construction, sachant que les collecteurs toute-eaux existants ne peuvent plus accueillir de nouvelles constructions. Ce sujet sera abordé avec la Métro dont c'est la compétence.

### Les règlements changent tout le temps et le particulier doit faire face à de nouveaux investissements ?

Le SPANC répond : C'est inexact. Depuis 2009 un arrêté fixe les prescriptions techniques sur l'ensemble du territoire national :

- Respecter la réglementation
  - Bien entretenir son installation
  - S'assurer qu'il n'y ait pas de dysfonctionnement.
- Les SPANC créés en 2012 ont pour mission de vérifier la bonne application de ces dispositions. La réglementation n'a pas changé depuis.

### Quels sont les niveaux d'obligations et de contrôle ?

L'obligation d'une installation conforme s'impose à toutes les installations dans le respect des dispositions de la loi sur l'eau afin de rejeter des eaux saines.

La priorité est donnée à l'infiltration et si les sols ne le permettent pas par le rejet vers un cours d'eau pérenne.

La vérification des installations se fait systématiquement :

Lors de ventes :

- soit le vendeur réalise la mise à la norme avec le risque de privilégier le coût par rapport à la meilleure adaptation au lieu et aux usages
- soit la réalisation revient à l'acquéreur avec une obligation de réalisation dans l'année.

Des obligations de mise aux normes sont obligatoires dans les 4 ans : si les rejets créent un problème de salubrité et de santé publique, s'il y a une proximité de zone de captage.

La mise à la norme enclenche une redevance de 0,28 € par m<sup>3</sup> d'eau potable consommée à partir du premier contrôle de l'installation. La Métro a fait ce choix. D'autres agglomérations font payer le contrôle. Le SPANC a surtout un rôle d'accompagnement, sachant qu'il y a 5000 assainissements non collectifs sur l'agglomération. Le SPANC n'est pas un bureau d'études.

Une campagne de contrôle a eu lieu de 2008 à 2012. 223 contrôles ont été effectués. 87 % des installations ont été jugées non conformes.

Depuis 2014, 5 installations neuves, 11 réhabilitations sur la commune.

Une nouvelle campagne démarre cette année. L'obligation est qu'elle se fasse tous les 10 ans. Rendez-vous sera pris par courrier. Un guide technique de l'ANC est disponible en mairie.

### Y a-t-il des aides pour se mettre aux normes ?

Oui, depuis janvier 2022. La Métro apporte une aide de 25 % du coût TTC de l'installation, avec un plafond d'aide à 3900,00 €. Le SPANC instruit ces demandes.

### Quand on n'a pas d'espace quelles sont les solutions ?

C'est en particulier le cas des maisons mitoyennes ou centre de hameau. L'accompagnement du SPANC recherche avec les propriétaires des solutions au cas par cas. Des solutions qui demandent peu d'espace peuvent être installées dans des caves avec si besoin des pompes de relevages. Ou des solutions qu'il faut border juridiquement peuvent s'envisager à plusieurs propriétaires.

### Quand les fontaines se déversent dans les collecteurs est-ce qu'on peut les assimiler à des cours d'eau pérenne ?

La réglementation identifie les cours d'eau pérennes sur chaque territoire. La réponse est à voir au cas par cas en fonction du débit.

S'il y a un assainissement collectif ou semi-collectif, toutes les habitations desservies devront se connecter sur les collecteurs. Et il y aura une séparation des eaux usées et pluviales, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

### Les toilettes sèches sont-elles autorisées ?

La réglementation est très succincte. Il est demandé que l'épandage se fasse sur la parcelle.

Pierre Meyer



# Isabelle Lailheugue

SECRÉTAIRE DE MAIRIE

Photo : Philippe Tur

**Dorénavant, vous découvrirez dans chaque numéro un portrait sur celles et ceux qui veillent au bon fonctionnement de la municipalité. Agents et élus sont tous les jours sur le pont pour que la "mécanique de précision" qu'est la mairie puisse tourner efficacement. Nous commençons aujourd'hui avec Isabelle Lailheugue, secrétaire de mairie.**

## Qui est-elle ?

Isabelle nous a rejoint en 2009, après le départ à la retraite de Françoise Rey. Maman de deux enfants et grand-mère de deux petits-enfants, elle vit à Rovon, près de Vinay, et fait tous les jours le trajet pour venir travailler à Proveysieux.

## D'où vient-elle ?

Originaire de Gironde, elle a commencé sa carrière de secrétaire de mairie en 1983, à 19 ans, en faisant des remplacements pour des petites collectivités, après une année de fac et un bac littéraire en poche. C'est cette expérience "d'agent multiposte" qui lui a donné le goût du service public. L'obtention du concours de catégorie C de la fonction publique lui a ensuite permis d'intégrer une plus grande structure : la mairie de Bruges, 10000 habitants (dans la banlieue de Bordeaux, pas en Belgique !). Elle y a officié au service de l'état civil jusqu'en 1989. Cette année-là, pour suivre son futur mari, elle a fait sa demande de mutation pour venir s'installer dans notre région. Elle a alors intégré la municipalité de Grenoble. Sans avoir fait le tour de tous les services, elle a néanmoins exercé dans un grand nombre de domaines : subventions aux clubs sportifs à la Direction des sports, service de la fiscalité à la Direction des finances, recrutement au service des ressources humaines. À un moment de sa carrière, Isabelle s'est sentie de plus en plus éloignée de sa vocation de départ. Ses débuts dans toutes petites collectivités au contact avec les habitants, élus et partenaires, lui donnaient le sentiment de servir le bien public. Ayant pris conscience que

les fonctions très spécialisées qu'elle exerçait jusqu'alors la maintenaient éloignée de ce public, elle a eu besoin d'une respiration dans son parcours professionnel. Découvrant qu'un poste se libérait sur notre petite commune, elle a candidaté et a été retenue.

Lors de sa prise de fonction, il lui a fallu apprendre, voire tout réapprendre. Le retour à une fonction "multitâche", comme à ses débuts, a été rude. De nombreux domaines, de nombreuses tâches lui étaient inconnues, tels l'urbanisme, la préparation du budget, la réponse aux nombreuses sollicitations du public et des élus, la comptabilité publique, le salaire des agents... Son côté perfectionniste ne l'a pas aidée car, pour que tout soit parfait, il faut savoir tout maîtriser. La diversité et la masse des tâches à accomplir lui semblaient une montagne infranchissable. Le maire de l'époque, Mme Raffin, l'a donc prise sous son aile et l'a aidée, en la formant à ces différentes missions. Sortant petit à petit de son rôle de fonctionnaire spécialisée, Isabelle a acquis les compétences permettant de faire fonctionner tous les rouages de l'administration municipale. L'alternance amenée par le changement d'équipe municipale en 2020 n'a pas non plus été pour elle un moment facile. Il lui a fallu faire face à un mode de fonctionnement différent, à l'arrivée de nouveaux élus peu au fait des rouages de la mairie et de son propre rôle.

## Quel rôle joue-t-elle ?

Aujourd'hui, une fois ces difficultés surmontées, Isabelle assure pleinement sa fonction de secrétaire de mairie. Elle est la cheville ouvrière du système par lequel tout passe, tout s'organise. Très impliquée et organisée, elle travaille pour nous à plein temps (souvent plus !). Le maire Christian Balestrieri, tous les élus, tous les agents, tous les services en relation avec la mairie (trésorerie, Metro, préfecture) savent qu'ils peuvent compter sur elle pour relayer et traiter efficacement leurs besoins et sollicitations. Ses journées de travail sont riches et variées, passant son temps à jongler avec les différentes tâches à accomplir. Veillant au strict respect des règles et des normes, elle garantit un cadre clair et objectif au traitement des dossiers, secondant efficacement le maire et les élus en charge. Toute l'équipe apprécie grandement sa disponibilité et son expertise. Surtout, son rôle central lui a permis de renouer un contact permanent, tant avec les usagers qu'avec les élus et administrations.

Aujourd'hui cadre en catégorie A (grade d'attachée territoriale), plus à l'aise dans l'exercice de son métier, elle constate cependant qu'il faut continuer à apprendre, continuer à remettre en question nombre d'acquis. Les textes de loi, règlements, conditions d'exercice, les outils administratifs et informatiques évoluent sans cesse, alimentant sa frustration permanente de ne pas pouvoir faire toujours plus, toujours mieux. La dématérialisation de nombreux services va aussi dans ce sens, avec pour effet corollaire d'éloigner un peu plus les habitants de la mairie. Le service public, c'est être au service des autres. Voilà ce qui compte pour elle, voilà comment elle exprime sa vocation. Cette vocation, elle a trouvé à l'exercer en travaillant avec nous, à Proveysieux.

**Philippe Tur**

# Participation des propriétaires forestiers à l'entretien des dessertes

Lors du conseil municipal du 13 avril, une délibération a été prise pour la participation au financement des frais d'entretien courant des chemins ruraux dits « chemin de Girieu à la Charmette » et « chemin des Plats » par les propriétaires bénéficiant de ces chemins et des places de dépôt pour la vidange des bois provenant de leurs parcelles forestières.

Cette participation sera de deux euros par m<sup>3</sup> vidangé, réglée directement par les propriétaires sur présentation du relevé de cubage.

Dès la connaissance d'une exploitation, la mairie adressera au propriétaire un courrier l'informant de cette redevance qui devra être réglée à l'appui du relevé de cubage. En cas de manquement, un récolement des souches sera effectué à leurs frais.

Cette démarche validée par la commission forêt s'appuie sur le code rural et de la pêche maritime et le Code général des collectivités territoriales :

- L'article L 161-7 du code rural qui prévoit que les travaux et l'entretien peuvent être financés au moyen d'une taxe répartie à raison de l'intérêt de chaque propriété aux travaux.

- L'Article L. 2331-11 du Code général des collectivités territoriales qui stipule que les taxes particulières dues par les habitants ou propriétaires en vertu des lois et usages locaux sont réparties par délibération du conseil municipal et qu'elles sont recouvrées comme en matière d'impôts directs.

Cette délibération a été prise pour permettre l'entretien des dessertes du massif forestier situé en rive gauche du Tenaïson au même titre que celle prise pour l'entretien de la route forestière de Girieu, biens communs qu'il faut maintenir opérationnels pour continuer à valoriser nos bois. Par cette redevance, chaque propriétaire concerné participera à cet effort.

**Bernard Michallet**

## Des volontaires pour le marquage

La réfection des limites périmétrales de la parcelle K située au lieu-dit Champbelin et de la parcelle HC1 au pied de la Pinéa est inscrite au programme de l'ONF. Des volontaires étaient là pour accomplir cette tâche. L'entretien des limites, bornes et croix gravées est essentiel pour les préserver et éviter tout litige avec les propriétaires mitoyens.



Photo : Bernard Michallet

Le samedi 16 avril, une dizaine de bénévoles ont répondu à l'appel de la commission forêt pour repeindre les limites de la parcelles K. Organisés en trois groupes, simples habitants, chasseurs et élus dont le maire, ont repéré, nettoyé, et repeint bornes, croix gravées et arbres de limite. Ce marquage est important, la parcelle K devant être martelée ce printemps pour un passage en coupe cette année si la conjoncture économique est favorable.

Quant à la parcelle HC1 (hors cadre) située sous la Pinéa, les limites ont été

refaites le samedi matin 7 mai, par deux équipes de bénévoles. L'opération était plus sportive, les limites se trouvant sur un terrain plus accidenté et plus raide. L'objectif atteint, tous se sont retrouvés comme lors de la première opération autour d'un casse-croûte convivial.

La reprise des limites communales se poursuivra les années prochaines avec autant d'enthousiasme, j'en suis sûr !

**Bernard Michallet**

# LES VÉLOS DU PREMIER MAI



Photo François Debray

**Pour la foire du 1<sup>er</sup> mai, la commission "Énergie et Mobilités" avait organisé un parking à vélos, il s'est avéré trop petit ! À votre avis combien de vélos et combien de voitures étaient garés au chef-lieu ?**

Dans l'après-midi du premier mai, un rapide comptage révèle des chiffres qui nous surprennent : 40 vélos garés au chef-lieu, pour 80 voitures !

L'aire de stationnement vélos organisée avec le comité des fêtes s'est avérée trop petite (et pas vraiment adaptée car nous n'avions pu obtenir que des barrières en plastique, manquant de stabilité). Certains vélos ont été garés entre les voitures et le talus, sur le parking de l'école. Mais ils occupent toujours nettement moins d'espace que les véhicules à moteur !

Certains habitants se sont étonnés que malgré l'affluence, les voitures garées ne s'étaient pas plus loin le long de la route.

Nous ne savons pas combien de personnes sont venues à pied depuis les hameaux les plus proches, et nous n'avons pas les moyens d'estimer l'impact du covoiturage au cours de cette journée, le constat est néanmoins très encourageant : les modes de déplacement « doux » gagnent du terrain et permettent à tous de mieux vivre ensemble dans l'espace réduit du centre-bourg.

**Hélène Debray**

## Éducation à la citoyenneté

**Le 10 avril dernier, à l'occasion du premier tour des élections présidentielles, l'équipe municipale, sur une idée du Comité Consultatif Des Habitants, a proposé aux enfants et aux jeunes de venir découvrir le déroulement d'une élection.**

Ainsi, quatre jeunes proveysards, curieux de cette institution de la démocratie, sont venus nous accompagner lors de la tenue du bureau de vote. Pourquoi doit-on obligatoirement passer dans l'isoloir ? Quelles sont les conditions pour pouvoir voter en France ? En quelle année les femmes ont-elles obtenu le droit de vote en France ? Peut-on être privé de son droit de vote ? [...] Autant de questions (et d'autres encore) qui nous ont animés. Une belle expérience pour les élus et - nous l'espérons - pour les jeunes citoyens avec qui nous avons partagé ce temps de découverte.

**Marie Kerjean Ritter**



Photo Dominique Nérias

# Bienvenue au Chaucidou !

Ça y est. Le 25 avril, le tracé du Chaucidou est devenu une réalité au centre du village ! Les commissions participatives "Énergies Mobilités" et "Prospective et Aménagement" ont travaillé depuis plus d'un an avec les services de la Métro pour transformer l'utilisation de l'espace routier dans le centre bourg. Nous souhaitons faire plus de place aux piétons, aux enfants qui se rendent à l'école, aux cyclistes, et inciter fortement les automobilistes à ralentir sur cette portion de route pour assurer la sécurité de tous.



Photo Philippe Tur

Ce système de Chaucidou existe ailleurs, vous l'avez peut-être déjà expérimenté. Ici, il est adapté à la configuration montagne et testé dans un premier temps sur une petite portion de la route, de la Chiaise à l'entrée nord du village. Il est pris en charge financièrement par la Métro et mobilise pour partie le budget de financement des travaux de proximité dont la commune dispose à la Métro.

## De quoi s'agit-il exactement ?

Le Chaucidou se matérialise par un tracé au sol qui dégage à droite de la chaussée dans le sens de la montée une bande de 1,50 m dédiée aux piétons et aux vélos montants. Les véhicules roulent à gauche de cette bande et donc sur le milieu de la chaussée. Quand un autre véhicule se présente en face ou si la visibilité est insuffisante, le véhicule qui est dans le sens de la montée roule sur le Chaucidou et en présence de piétons ou de cyclistes ralentit ou s'arrête en se positionnant derrière eux. Ceux qui descendent, véhicules ou vélos restent sur leur droite et ralentissent également.

## Descriptif détaillé de l'aménagement

Il comprend de la signalétique horizontale sur chaussée et de la signalétique verticale d'information et réglementaire :

- création d'une bande de largeur 1,50 m en rive droite de la chaussée dans le sens montant uniquement délimitée par une ligne discontinue en résine rétro réfléchissante et antidérapante,
- mise en œuvre de pictogrammes vélo et piéton en résine bi composante rétro réfléchissante et antidérapante également, de dimension 0,80 x 1,28 m et selon un rythme de 5 unités pour 10 mètres linéaires de chaussée,
- mise en œuvre de chevrons aux deux intersections de la route principale avec l'accès Chouretière et l'accès église,
- mise en œuvre d'un panneau de signalisation verticale réglementaire du Chaucidou aux deux extrémités du projet,
- mise en œuvre d'un panneau d'information pédagogique sur la pratique du Chaucidou aux deux extrémités du projet.

Les aménagements du Chaucidou sont accompagnés des interventions suivantes sur la signalétique :

- modification du marquage pour le stationnement en amont de l'école,
- marquage au sol d'une place de stationnement face à la Mairie en remplacement de celles neutralisées par le Chaucidou,
- remplacement du sens prioritaire au niveau du Mollard par une signalétique de chaussée rétrécie,
- création d'une zone limitée à 50 km/h au sud de l'entrée d'agglomération aval jusqu'à Garcinière,
- reprise du marquage au sol zone 30 en entrée aval de l'agglomération,
- enfin le radar pédagogique sous l'école est déplacé plus haut pour une meilleure lecture de ses indications.

Il s'agit pour nous d'une première réponse conséquente que nous faisons à la vive préoccupation sur la sécurité routière dans la traversée du village, exprimée régulièrement en mairie, dans les réunions de hameaux, dans les commissions participatives. Sera-t-elle efficace ? Les usagers qui ne sont pas de la commune vont-ils la respecter ? Faudra-t-il la compléter ? L'étendre ? Vos remarques et vos retours sont les bienvenus pour que nous arrivions ensemble à un usage de la route satisfaisant pour tous !

**Hélène Debray**  
**Pierre Meyer**

## ATTENTION !

Le Chaucidou ne doit en rien atténuer la vigilance des usagers de la route, comme cela a été dit lors de la réunion récente avec les habitants du centre village. C'est un message important à faire passer aux enfants.

Rappel : le Chaucidou est en zone 30, entre les panneaux "Proveysieux" qui marquent l'entrée et la sortie de l'agglomération.

# ARITHMÉTIQUES ÉCO-LOGIQUES

Voici ici quelques arguments et chiffres pour briller lors des réunions de famille, événements festifs à venir et même pour certains d'entre vous, justifier vos nouvelles habitudes "bizarroïdes" de néo-bobo-écologes : une petite leçon d'arithmétique écolo-économique !

Il ne vous a pas échappé que se déplacer à Proveysieux n'est pas une mince affaire, mais plutôt une affaire de mollets pour les plus sportifs, de litres d'essence pour les plus pressés. Quelques chiffres clés peuvent nous permettre de facilement appréhender les défis écologiques et économiques de la mobilité de chacun.

Pour se déplacer, nous avons besoin d'énergie, il est donc logique d'utiliser comme élément de comparaison une unité de mesure de l'énergie : le kilowattheure dont l'abréviation est kW. h

Selon la source d'énergie, le kW. h a un coût économique, mais aussi un coût écologique : pour utiliser cette quantité d'énergie, il faut générer des gaz à effet de serre, qui contribuent au réchauffement climatique de la planète : l'actualité nous rappelle cruellement cette double réalité.

Un kW. h est la quantité d'énergie suffisante pour faire bouillir à peu près 10 litres d'eau, ou encore pour lever 1 tonne sur une hauteur de 360 m (à peu de chose près, entre notre Mairie et Planfay le haut !!). C'est aussi l'énergie que l'on peut récupérer

avec 5 m<sup>2</sup> de panneaux solaires pendant une heure d'ensoleillement : impressionnant non ?

Revenons à nos moutons, euh à notre mobilité : Un trajet moyen aller-retour (10 km) entre les Mairies de Proveysieux et St-Égrève nécessite en énergie :

- 2,5 kW. h pour une automobile, soit 0.8 litres de carburant,
- 0,1 kWh pour un cycliste ou un piéton, soit 25 fois moins d'énergie qu'une voiture.

En termes économiques cela se traduit ainsi :

- pour une auto thermique, autour de 1,50 € de carburant,
- pour une auto électrique, un peu plus de 0,40 € d'électricité,
- pour les piétons et les cyclistes, quelques décilitres d'eau (ou autres carburants) et un peu de poids en moins !
- pour les cyclistes électrifiés, 2 centimes d'euros : chanceux !

Quels sont les impacts écologiques de ces trajets ?

- une auto thermique émettra 2 kg de CO<sub>2</sub>, seulement 0,2 kg pour un véhicule électrique, soit 10 fois moins !

Pour calculer le CO<sub>2</sub> émis par notre piéton ou notre cycliste, beaucoup de facteurs seraient à prendre en compte, mais on peut, sans trop de risques, parier que les émissions CO<sub>2</sub> des modes de déplacements dits "doux" sont nettement plus faibles que celles de nos bonnes vieilles automobiles oléo-phages !!

Ces quelques chiffres nous montrent que l'impact de la mobilité sur notre planète et nos portefeuilles est très significatif, mais aussi qu'il est à la portée de tous de réduire nos factures écologique et économique. Tout ça c'est logique : il suffit de faire le bon calcul !

Olivier Valorge

## Habitat et travaux



les dispositifs « Prim Rénov » pour l'isolation et les économies de chauffage, « dispositif Mur-Mur », la « Prime Air-Bois » pour le changement des poêles et chauffage au bois afin de limiter la dispersion de particules.

En présence de Pierre Verri, Vice-président délégué à l'air, l'énergie et au climat, Cécile Cenatiempo, Conseillère déléguée à la qualité de l'air, ainsi que Dominique Scheiblin, Présidente de l'ALEC, un représentant de la Métropole nous présentera ces différents dispositifs. Venez nombreux !

Rappel : Les travaux sur le bâti doivent être précédés par une demande de permis de construire (PC) ou une déclaration préalable (DP). Les manœuvres sont pénalisés par la Préfecture d'une amende augmentant de 80 % la taxe d'aménagement hors poursuites pénales.

Dans le même format que la réunion qui s'est tenue sur l'Assainissement Non Collectif, nous vous invitons à une réunion d'information le 17 juin à Pomarey à 18 heures sur les aides possibles pour la réhabilitation de l'habitat. Nous vous exposerons

### Environnement

Les feux de végétaux à ciel ouvert et les écobuages ne sont plus autorisés.

Deux broyeurs de végétaux sont mis à disposition gratuitement par la Métropole. Il faut réserver sur le site : [Metropole/démarches en ligne/déchets/Réservation de broyeurs](#)

Il est demandé aux propriétaires de véhicules type camping-car de rechercher un remisage sur des terrains privés afin de ne pas encombrer l'espace public et les parkings déjà restreints.

### Architecte conseil

Les prochaines permanences se tiendront de 13h30 à 16h30 les 7 juillet, 10 octobre et 15 décembre. Les RDV se prennent à la Metro en appelant M<sup>me</sup> Tatiana Ride au 04 57 38 50 59

### Bibliothèque municipale

La bibliothèque est ouverte au public les mercredis, hors vacances scolaires. Les horaires, modifiés en janvier: 16h - 19h.

### Ouverture de la mairie au public

**lundi : 16h-19h - mercredi : 16h - 19h**

Veuillez respecter ces horaires.

Tél. 04 76 56 84 16

Messagerie : [mairie@proveysieux.fr](mailto:mairie@proveysieux.fr)

Fermeture d'été :

Permanence du maire :

**uniquement sur rendez-vous,**

de préférence le mercredi.

### Numéros d'urgence :

**15 SAMU - 17 Police secours - 18 Pompiers**

## Élections législatives

Le 1<sup>er</sup> tour aura lieu le dimanche 12 juin, puis le 2<sup>e</sup> tour le 19 juin.

Le transfert du bureau de vote au rez-de-jardin de la mairie a donné satisfaction lors des élections présidentielles. Nous renouvelerons cette disposition.

La place de stationnement PMR sera accessible pour les personnes à mobilité réduite ou âgées. Les personnes désireuses de participer à la tenue du bureau de vote ainsi qu'au dépouillement peuvent se faire connaître en Mairie.



MAI 2022 - N° 120 LE BULLETIN DE LA MUNICIPALITÉ

Responsable de publication : Christian Balestrieri

Rédacteur en chef : Philippe Tur

Ont contribué à ce numéro :

Christian Balestrieri, Michel Brosse, Hélène Roy-Debray, Marie Kerjean Ritter, Bernard Michallet, Christophe Millet, Pierre Meyer, Olivier Valorge Philippe Tur.

Maquette et réalisation : Philippe Tur

Tous Proveysieux est édité par la municipalité de Proveysieux - L'Église, 38120 Proveysieux

Tél. 04 76 56 84 16 - Mail : [mairie@proveysieux.fr](mailto:mairie@proveysieux.fr)

Site Web : [WWW.PROVEYSIEUX.FR](http://WWW.PROVEYSIEUX.FR)

Imprimé sur papier certifié FSC®.



La certification FSC® garantit que ce journal est imprimé sur des matériaux provenant de forêts gérées selon des normes standards environnementales, sociales et économiques très strictes.